

Conseil municipal du 28/11/2024

L'an deux mille vingt-quatre et le jeudi 28 novembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle polyvalente de la commune, sous la présidence de Monsieur Pascal ETCHART, Maire.

Étaient Présents : Pascal ETCHART, Olivier VARIN, Maryse DEPUYDT, Pascal LHOTE, Marie-Laure CAPITAIN, Josette ROUGET, Matthieu PAPPALÉPORÉ et André BLANCHARD.

Absent excusé : Jacqueline ROBINET ayant donné pouvoir à Josette ROUGET,

Secrétaire de séance : Olivier VARIN

Approbation du procès-verbal du 03/10/2024

Approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés sous réserve des modifications demandées,

Remarque de André BLANCHARD sur les trottoirs qui n'ont pas été directement endommagés par la boue.

• **DM 1 : REGULARISATION DES CAUTIONS**

3000€ à imputer au chapitre 165 pour régulariser les cautions encaissées (depuis 2012)

Le Maire expose au Conseil Municipal que les cautions encaissées par la trésorerie de Chablis depuis 2012 doivent être sorties de l'actif de la commune par une écriture comptable.

Pour ce faire le Maire propose la décision modificative budgétaire suivante :

Désignation	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
165 : Dépôts et cautionnements reçus		3 000 €
TOTAL 16 : Emprunts et dettes assimilées		3 000 €
21318 : Autres bâtiments publics	3 000 €	
TOTAL 21 : Immobilisations corporelles	3 000 €	
TOTAL Général	3 000 €	3 000 €

Le Conseil Municipal de Carisey,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE le transfert de 3 000€ du chapitre 21318 au chapitre 165.

- **SOUTIEN DU PARC PHOTOVOLTAIQUE ENERTRAG**

Vu la note de synthèse annexée au présent extrait de délibération transmise et lue aux membres du conseil municipal et répondant à l'exigence posée par l'article L.2121-12, al 5 du Code général des collectivités territoriales (CGCT),

Considérant que l'Enquête Publique susvisée se tient sur la période allant du mardi 12 novembre au vendredi 13 décembre 2024,

Considérant que le Conseil Municipal de la commune de Carisey est appelé à donner son avis sur le projet de parc photovoltaïque au sol,

Considérant que la commune de Carisey souhaite continuer à accompagner le développement de ce projet,

Le maire évoque également les retombées économiques pour la commune et la communauté de commune (40000€ par an pour la commune).

Le Conseil Municipal de la Commune de Carisey,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

DONNE un avis favorable sur le projet de parc photovoltaïque au sol décrit dans les demandes de Permis de Construire déposées par la société ENERTRAG BOURGOGNE CARISEY,

- **CONVENTION RGPD 2025**

Convention RGPD à la suite de la précédente (protection des données et nomination d'un délégué à la protection des données)

LE MAIRE PROPOSE A L'ASSEMBLEE

- **D'ADHERER** à la mission mutualisée d'accompagnement pour la mise en conformité au RGPD des activités de traitements de données personnelles de la collectivité,
- **DE L'AUTORISER** à signer la convention relative à ladite mission et à prendre/signer tout document afférent à ladite mission,
- **DE DESIGNER** auprès de la CNIL le CDG54, personne morale, comme étant le Délégué à la protection des données (DPD) de la collectivité.

Le Conseil Municipal de Carisey,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE

- **D'AUTORISER** le maire à signer la convention relative à la mission d'accompagnement pour la mise en conformité au RGPD des activités de traitements de données personnelles de la collectivité ;

- **D'AUTORISER** le maire à prendre et à signer tout document et acte relatif à ladite mission ;
- **D'AUTORISER** le maire à désigner auprès de la CNIL le CDG 54 comme étant le Délégué à la Protection des Données (DPD) personne morale de la collectivité

• **PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE PREVOYANCE**

Obligatoire en 2025 pour les collectivités locales, COLLECTEAM et ALLIANZ VIE

Participation minimum de 7€ par agent et par mois + 25€ par convention

Avis CST du 13/06/2024 autorisant la délibération

Le Conseil Municipal de la Commune de Carisey,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE d'adhérer à la convention de participation pour la couverture du « risque Prévoyance » et au contrat collectif à adhésion facultative afférent auprès de l'organisme assureur « Collecteam – Allianz Vie » au bénéfice de l'ensemble des agents de la Commune de Carisey à la date du 01/01/2025 ;

DECIDE que l'adhésion au régime sera subordonnée, pour les agents contractuels, à une condition d'ancienneté de six mois. Cette ancienneté s'entend de la présence effective de l'agent (constatée sur une durée globale d'un an) ou dès l'arrivée au sein de celui-ci dès lors que la durée du contrat liant l'agent à l'employeur est supérieure ou égale à 6 mois ;

Décide de participer financièrement à la cotisation des agents à hauteur de :

Nature du risque	Participation :	Date d'effet :
Prévoyance	Montant : 7 € par agent	A compter du : 01/01/2025 Pour une durée de 6 ans

S'ENGAGE à verser au Cdg89 des frais d'adhésion fixés 25 € par convention de participation. Ces frais seront à acquitter en un versement unique lors de l'adhésion.

AUTORISE Le Maire à signer les conventions et actes en résultant.

• **MOTION DU DEPARTEMENT SUR LES FINANCES**

Le Maire présente la motion proposée par Monsieur le président du Conseil Départemental de l'Yonne dont l'objectif est de faire réagir les pouvoirs publics sur la situation financière de nos collectivités de l'Yonne.

Un grand nombre d'élus Icaunais, forts de préoccupations partagées, et après avoir pris connaissance des premières annonces relatives au projet de Loi de Finances de l'Etat pour 2025, décident d'adopter les termes de la motion suivante selon cinq piliers :

Compensation : Volonté de s'opposer à tout nouveau transfert de dépenses.

Equilibre : Budget à l'équilibre y compris pour l'Etat.

Responsabilité : Pas de nouveaux impôts sans maîtrise des dépenses.

Unité : Volonté d'égalité de traitement entre toutes les collectivités.

Visibilité : Concertation effective et collective à tous les échelons des collectivités.

Cette motion, partagée avec les collectivités et associations des élus dans l'Yonne, sera adressée à Monsieur le Premier Ministre.

Le Conseil Municipal de Carisey,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE la motion proposée par Monsieur le président du Département de l'Yonne.

- **LOCATION DU COMMERCE DE BOULANGERIE**

Le futur loyer de la boulangerie est à déterminer,

Maryse DEPUYDT propose 200€ par mois, le conseil est d'accord pour ce montant jusqu'à la fin du bail

André BLANCHARD souhaite que le loyer soit de 500€ comme pour les précédents locataires.

Le Conseil Municipal de Carisey,

Après en avoir délibéré et à 8 voix pour et 1 voix contre (André BLANCHARD),

DECIDE d'appliquer un loyer de 200€ par mois du 1er février 2025 au 31 mai 2028 pour le local et le commerce de la boulangerie.

- **RETRAIT DES COMMUNES DE DYE ET BERNOUIL DU SIVOS**

Le Maire demande à Marie Laure CAPITAIN des informations sur la situation, ayant reçu des courriers d'autres collectivités.

Marie Laure CAPITAIN explique au conseil qu'elle a reçu les informations le 22 novembre soit le lendemain de la réunion qu'elle avait prévu.

Elle rappelle également que le Syndicat Mixte doit d'abord prendre une délibération avant que les communes puissent se prononcer sur le sujet.

Les couts supportés par les communes membres sont abordés.

- **SUJETS DIVERS**

Logement Place Eugene Protot

Cet appartement a été estimé par un professionnel dans une fourchette de 76 000 € à 84 000 €.

Cette estimation a été communiquée à l'actuel locataire.

Lavoir

Eclairage remplacé par SALGUEIRO pour 518€.

L'éclairage est branché sur l'éclairage public mais la présence d'une horloge pour régler les horaires est perçue comme superflue.

Décorations de Noël

L'entreprise SOMELEC est retenue pour une installation durant la deuxième semaine de décembre et pour un retrait première semaine de janvier.

Sapin de Noël

La date du montage du grand sapin reste à définir.

Les autres sapins seront mis en place par le cantonnier.

Les décorations électriques (réverbères et guirlandes) seront mises en place la deuxième semaine de décembre, et démontées la première semaine de janvier.

L'éclairage public sera intégralement maintenu pour la nuit des deux réveillons

Programmation éclairage effectuée par CITEOS pour le jour de l'an et les nouveaux horaires.

Renouvellement du contrat du cantonnier

Monsieur le Maire nous informe qu'il a renouvelé le contrat du cantonnier pour une durée d'un an.

Divers travaux de peinture lui seront confiés pour la période hivernale. Parallèlement, le cantonnier s'est engagé à ne pas partir en cours d'année.

Antenne téléphonique

Maryse DEPUYDT fait lecture d'une lettre de protestation d'une administrée concernant la mise en place d'une antenne téléphonique sur terrain privé.

L'emplacement de cette antenne a été acté par la DDT, sans demande préalable à la Mairie.

Il semble donc indispensable de rester vigilant quant à la mise en place d'éventuelles futures installations, la loi n'étant pas toujours respectée dans ce domaine.

Courrier de l'école de Flogny la Chapelle : demande de subvention

L'école de Flogny sollicite auprès de la Mairie une subvention pour un voyage concernant un enfant de Carisey scolarisé à Flogny.

Cette demande est rejetée.

Il est rappelé que la Commune n'accorde aucune subvention en dehors de notre groupement scolaire.

Four à bois

Deux devis pour la restauration de la voûte du four ont été établis :

47 000 € HT pour 4 m², et 61 000 € HT pour 8 m².

Des subventions sont peut-être possibles : patrimoine, pacte territoire ...

Problèmes d'évacuation des eaux usées

Monsieur le maire signale des problèmes d'évacuation des eaux usées concernant la salle des fêtes, la Mairie et les logements.

Dégâts des eaux au centre aéré

Au mois d'août 2024, une infiltration d'eau a été constatée au centre aéré, donnant lieu à une déclaration à l'assurance. Les dégâts sont assez minimes : essentiellement des tapis mouillés.

L'assurance a mandaté le passage d'un expert, ce qui, au vu du préjudice, semble exagéré.

Devis d'aménagement d'un caniveau à la Fortelle

Suite à une infiltration d'origine inconnue d'eau chez un particulier, un devis de création d'un avaloir supplémentaire a été établi pour un montant de 3 300 € HT.

Par ailleurs, aucune fuite sur le réseau d'eau de pluie n'a été constatée.

Pour l'instant, le Conseil reste dans l'attente d'en savoir davantage sur l'origine exacte de cette infiltration.

Devis d'aménagement de trottoirs

Un devis approximatif d'aménagement des trottoirs en a été établi pour un montant de 42 000 € HT.

Ce devis, qui reste à affiner, est établi pour les deux longueurs de trottoirs, en bicouche, de la salle des fêtes jusqu'en bas de la route de Ligny-le-Châtel, soit une surface d'environ 1000 m².

Courrier de la Commission de surendettement

Suite au départ courant 2024 d'un locataire d'un logement communal, ce locataire a établi un dossier de surendettement.

La Commission compétente nous informe que les loyers dus ne seront pas recouverts.

La question se pose de souscrire une assurance pour prévenir les impayés. L'assurance de la Commune ne semble pas être en mesure d'établir un contrat en ce sens.

Fissure à la maison de Retraite

Marie-Laure CAPITAIN rappelle qu'une fissure a été constatée à la Maison de Retraite. La cause semble être un problème de fondations, lié à la présence du réseau d'eau juste en dessous déjà présent lors de la construction.

La question de la responsabilité des différentes parties est posée : entrepreneur des travaux, syndicat des eaux, Mairie ...

Une expertise devra certainement être réalisée.

Consommation d'eau

Il a été constaté une consommation d'eau anormalement élevée au Centre de Loisirs. La cause reste à définir.

Déjections canines

Il a été constaté de nombreuses déjections canines, parfois proches des habitations et bâtiments communaux. Il est demandé aux propriétaires de chiens de ramasser ces déjections.

Un message sur PanneauPocket sera partagé.

Repas de Noël des anciens

Il n'a jamais été clairement défini si les membres du CCAS devaient payer (ou non) leur participation au repas des anciens.

Il est décidé ce jour que les membres actifs du CCAS, élus ou non élus, ne payeraient pas leur éventuelle participation à ce repas, et ce jusqu'à la fin du mandat.

Mise en place des composteurs collectifs

En accord avec la Communauté de Communes, la mise en place de composteurs collectifs a été actée lors d'un précédent Conseil, en bas des marches, en lieu et place d'une des bennes à verre.

La mise en place nécessite donc le déplacement d'une benne à verre.

Olivier VARIN précise qu'il a sollicité l'intervention de l'entreprise GACHON (prestataire d'enlèvement du verre) et de la Communauté de Communes, sans succès jusqu'à ce jour.

La mise en place des composteurs collectifs est donc reportée à une date ultérieure.

Noël de enfants

Matthieu PAPPALEPORE propose d'organiser, pour chaque enfant de Carisey (jusqu'à 16 ans inclus), la distribution d'un bon d'achat de 15 €, valable chez Décathlon.

L'occasion sera donnée de mettre à jour le listing des enfants de Carisey.

L'ensemble des sujets ayant été abordés, la séance est levée à 20h47.

PROCES VERBAL APPROUVÉ A L'UNANIMITE SOUS RESERVE DES MODIFICATIONS
DEMANDEES LORS DE LA SEANCE DU 03/02/2025

Le Maire,
Pascal ETCHART



Le secrétaire de séance,
Olivier VARIN



